

AU PIED DE LA CASCADE

Numéro 28 – JUIN 2019

13 Décembre 2018 : Spectacle des écoles du RPI

Juste avant les vacances de Noël, le regroupement pédagogique Gouloux, Saint-Brisson, Saint-Agnan a offert aux enfants un spectacle de contes et de magie, intitulé « au bout du monde » ; spectacle interprété par la compagnie de la chaudronnerie des Arts de Dijon.



20 décembre 2018 : Noël des écoles

Les enfants des écoles du RPI se sont réunis cette année à Saint-Brisson autour du traditionnel sapin pour y accueillir le Père Noël.

C'est devant un public toujours aussi nombreux que le spectacle présenté par les enfants des deux écoles a été très applaudi : chants, sketches et numéros d'acrobatie. Les enfants ont également partagé un repas de Noël gastronomique.

La distribution des cadeaux par le Père Noël, attendue avec impatience par les enfants, et un vin d'honneur ont fait de cette soirée une totale réussite.

Remerciements à toute l'équipe pédagogique qui s'est investie dans ce spectacle : Pauline à Saint-Brisson et Stéphanie et Céline à Gouloux.





23 Décembre 2018 : Spectacle

L'Association de Sauvegarde du Patrimoine a invité tous les habitants à partager un spectacle animé par la compagnie « Les boutiquiers du rêve », intitulé « La valise du vieux magicien et à la rencontre de Nounoursette » qui a ravi petits et grands. Tous ont été embarqués dans un grand moment de rêve.





11 Janvier 2019 : Vœux du Maire

Mme le Maire, Christiane Gadrey, entourée du Conseil Municipal, est venue présenter ses vœux à la population. De nombreux administrés, artisans, partenaires de la commune avaient répondu à l'invitation.

Mme le Maire a dressé le bilan de l'année écoulée en matière de travaux :

- Eau : installation d'un compteur général à la sortie du château d'eau et d'une télégestion.
- Voirie : réfection de la route du Matrat (bas), fin de la route au Metz Roblin ; Point à temps et travaux d'accès aux maisons pour les chemins suivants : Le Matrat, le Gros Louis, le Petit Montbé.
- Salle des fêtes : changement des portes et fenêtres et des radiateurs.
- Réfection des sols dans un logement.
- Assainissement de l'école et de la Mairie.
- Remise en état du monument aux morts à la suite de dégradations.
- Réparation du système électrique de la sonnerie des cloches de l'église
- Réalisation d'un terrain de pétanque.

Elle a tenu à remercier toutes les personnes qui œuvrent au quotidien pour la commune : bénévoles, entreprises, Comité des Fêtes, Association de Sauvegarde du Patrimoine et le conseil municipal pour son implication et le soutien qu'il apporte dans tous les projets de la commune.



20 Janvier 2019 : Repas communal :

Pour le repas de fin d'année 2018, les anciens de la commune accompagnés de leur famille, amis, et les conseillers municipaux, se sont retrouvés cette année au restaurant « La Vieille Auberge » à Saint-Agnan. Tous les convives ont apprécié l'accueil chaleureux du personnel et ont dégusté avec plaisir les plats présentés.



Recensement 2019 :

Le recensement de la population a lieu tous les 5 ans. Il a eu lieu dans notre commune de mi-janvier à mi-février.

Les résultats sont les suivants :

Nombres d'habitations 193

- Principales : 97
- Secondaires : 75
- Vacants : 16
- Non enquêté : 5

Nombres de résidents permanents : 185 selon l'INSEE

23 Février : Incendie à Montbé

La sécheresse de ce mois de Février a favorisé le départ d'un feu de broussailles qui a rapidement gagné la plantation de sapins proche. Les pompiers ont lutté pendant plusieurs heures pour empêcher la propagation aux forêts voisines. Le nouveau propriétaire de l'habitation a eu une belle frayeur. Ceci nous permet de rappeler que les risques d'incendie sont de plus en plus grands avec la sécheresse qui s'installe et qu'il est vraiment nécessaire de débroussailler autour des habitations.



2 Mars: Belote

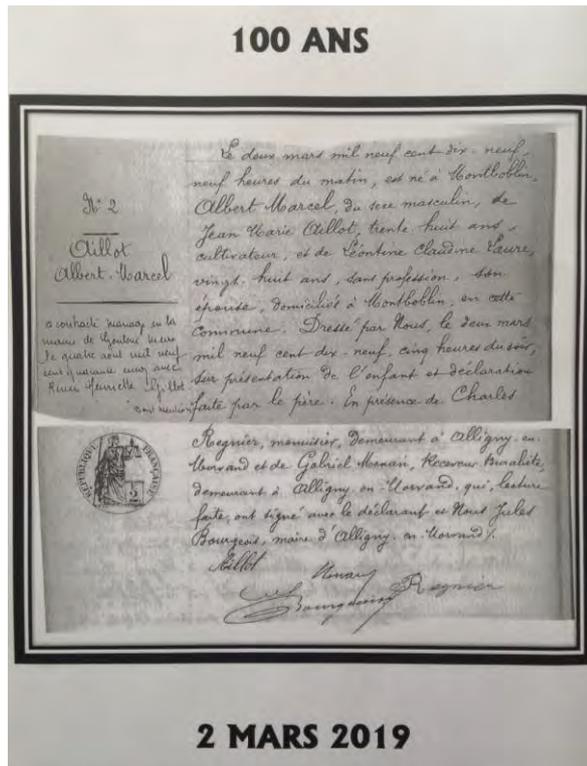
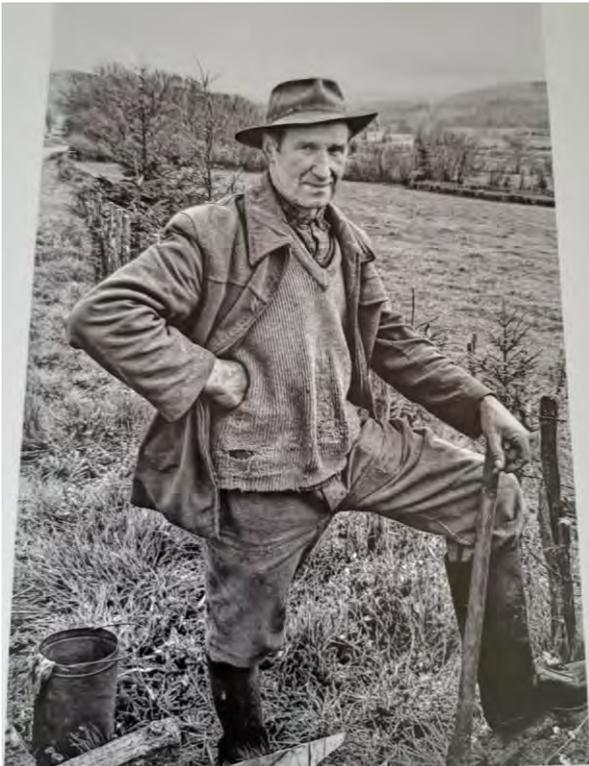
Belle participation au concours de belote organisé par le Comité des Fêtes : 26 tapis, soit 104 joueurs. Les gagnants étaient Sylvain Bertrand et Alain Meugniot. La queue de cochon a été pour Loric et Laurine.



Les 100 ans d'Albert :

Albert Aillot est né le 2 Mars 1919. Pour marquer cet anniversaire, Mme le Maire accompagnée de plusieurs membres du conseil municipal, s'est rendue à la maison de retraite à Autun où Albert résidait depuis plusieurs mois. Ils ont retrouvé proches et amis, dont son fils, sa petite fille accompagnée de son mari et de ses deux enfants, ainsi que son frère cadet.

Christiane Gadrey lui a remis une copie de son extrait de naissance de la commune d'Alligny où il est né, ainsi qu'un album de photos représentant des lieux de la commune de Gouloux bien connus d'Albert pour les avoir arpentés lorsqu'il était agriculteur, ainsi qu'un livre de photographies de Didier Delattre, sans oublier les autres cadeaux remis par ses proches. De nombreux gâteaux, accompagnés de boissons ont été servis ensuite aux invités, terminant cette réunion dans un cadre convivial et avec beaucoup d'émotion, émotion doublement ressentie à l'heure de l'écriture de ces lignes, empreinte de beaucoup de tristesse, car Albert est décédé au mois de mai, ainsi que son frère Roger.



Patois à l'école : Régine PERUCHOT et Laurent COTTIN

« Comment parler en Patois Morvandiau »

Régine et Laurent sont venus initier les enfants à parler patois. C'est dans une ambiance joyeuse que les petits ont pu découvrir et apprendre cette langue du terroir.



Carnaval :

Les enfants costumés accompagnés de Mr Gendreau et Céline ont défilé dans le village et se sont rendus ensuite à la Saboterie où Mr Marchand leur a remis des petits sabots.



30 Mars 2019 : Conférence voyage de Champgazon à Rome

Invité par l'association de sauvegarde du patrimoine de Gouloux, Stéphane Gadrey est venu présenter à la salle des fêtes le film qu'il a réalisé sur son périple qui l'a conduit de Champgazon (Montsauche) à Rome.

Le public, toujours aussi nombreux, a accompagné Stéphane tout au long de ce voyage de 1540 km, réalisé en 44 jours, à pied, avec 2300 mètres de dénivelé. Avec Stéphane, les spectateurs ont traversé les Alpes, découvert la vallée du Po et pu apprécier la richesse architecturale et patrimoniale des villages et villes d'Italie : Torino, Pavie, Cassio et Rome. Quel fabuleux voyage !

C'est autour d'une collation offerte par l'association du patrimoine, accompagnée de gâteaux confectionnés par la maman de Stéphane que cette soirée s'est terminée dans une ambiance conviviale.



2 Mai 2019 : Visite de Sylvain Mathieu

Sylvain Mathieu, Vice-Président du Conseil Régional et Président du Parc du Morvan est venu en visite à Gouloux. Il a été reçu à la Mairie par Christiane Gadrey, Maire, Jeanine Rigola et Hélène Bailly, adjointes.

Sylvain Mathieu étant en charge de la filière bois, des échanges ont eu lieu avec les élus, concernant l'enrésinement sur le territoire au dépend des feuillus, les filières bois, ainsi que la culture des sapins de Noël.

Ils se sont rendus ensuite sur la route de Montbé, récemment rénovée (sur une longueur de 3 km), financée en partie par la Région de Bourgogne Franche Comté dans le cadre de Fonds Européens attribués pour les routes stratégiques du bois.

La visite s'est terminée à l'entreprise Marchand, spécialisée dans la fabrication des pieds et sapins de Noël, afin de faire le tour de ses différentes activités, dont le développement des hébergements touristiques.



Cérémonie du 8 Mai :

C'est sous une pluie battante que les membres du conseil municipal, accompagnés d'une quinzaine de personnes se sont rendus au monument aux morts.

Après le discours de la Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Armées lu par Madame Le Maire, le dépôt de gerbe a été fait par Titouan, Méline et Yoan.

Les enfants ont ensuite procédé à l'Appel aux Morts, suivi d'une minute de silence en hommage aux victimes de guerre. Tout le monde s'est retrouvé ensuite à la salle des fêtes pour se réchauffer autour d'un vin d'honneur.



25 Mai : Courses Ela des enfants du secteur

Cette association œuvre pour aider et soutenir les familles touchées par les maladies orphelines et aider le développement de la recherche contre ces maladies. Les principales ressources étant les dons, elle sensibilise l'opinion publique et surtout les manifestations sportives et culturelles. C'est ainsi que les écoles du secteur de Montsauche, qui avaient déjà participé en 2018 à la dictée, inscrites cette année à l'opération complète « mets tes baskets et bats la maladie », ont participé au cross qui s'est déroulé à Moux en Morvan, au stade municipal « Jacky Rateau » et qui a rassemblé une centaine de jeunes.

Vu le monde sur le stade et le nombre important d'inscrits dans la « course adulte », cette manifestation a été un véritable succès et a rapporté à ELA la somme de 1 850 €.

Remerciements aux enseignants qui ont encadré bénévolement cet événement, aux organisateurs pour les lots, aux sapeurs pompiers qui ont assuré la sécurité et au club de football qui a généreusement prêté ses installations.



Dimanche 26 Mai : Elections européennes

Participation : 50 %

Votants : 82

Nul : 1

Exprimés : 81

Bardella : 19 voix / Loiseau : 18 / Jadot : 12 / Bellamy : 8 / Dupont Aignan : 6

Glucksmann : 4 / Thouy : 4 / Aubry : 3 / Brossat : 3 / Lagarde : 1 / Arthaud : 1 / Asselineau : 1 Hamon : 1



16 Juin : Randonnée

Sous un soleil radieux (enfin) la randonnée pédestre et VTT, organisée par l'association du Patrimoine et le Comité des fêtes, a rencontré un grand succès. En effet quelques 400 participants venus des 4 départements bourguignons et même au-delà (région parisienne, Tours, Troyes..) ont pu admirer nos magnifiques paysages. Tous ont été ravis de l'accueil qui leur a été réservé ainsi que de l'organisation sans faille. Ce succès nous a conforté dans notre intention de continuer à organiser cette manifestation qui contribue à faire connaître notre petit mais dynamique village.



Canicule

Pas de fermeture d'école à Gouloux. Les enfants ont passé un agréable moment pique-nique au lavoir du Pré Coulon



28 juin : Fête de fin d'année

Pour fêter une année scolaire bien remplie et l'arrivée des vacances, les élèves du RPI (Gouloux /St Agnan /St Brisson) se sont retrouvés à Gouloux. Parents, famille, amis et élus venus nombreux ont apprécié le spectacle préparé par les enfants : film d'animation écrit et réalisé par les enfants de St Brisson, très applaudi et les danses traditionnelles par l'ensemble des élèves des deux écoles accompagnés par des adultes.

Le repas traditionnel a été organisé par les parents.

Tous nos remerciements aux enseignants, atsem et famille qui ont contribué à faire de cette fête un moment très convivial. Un grand merci également aux musiciens et bénévoles qui ont accompagné les enfants pour les former aux danses morvandelles.



Cette fête a également été marquée par les préoccupations pour la rentrée prochaine : la baisse des effectifs des écoles pose interrogation sur l'opportunité de maintenir une école avec peu d'élèves ce qui n'est peut-être pas souhaitable pour les enfants. Une décision sera prochainement prise sur l'organisation du RPI.

29 juin : Sidi Brahim, remise de médaille

L'amicale Sidi Brahim de la Nièvre, pour souligner les liens amicaux entretenus avec la commune de Gouloux a remis à Mme GADREY Maire, la médaille de Bronze « Sympathisants » de la Fédération Nationale des Amicales des Chasseurs en reconnaissance pour services rendus. En effet en 1996, une stèle en hommage à Gabriel Leger, originaire de Gouloux a été érigée au Saut de Gouloux et tous les 2ans une cérémonie rassemble l'ensemble des chasseurs.

Ensuite un moment convivial a été partagé entre les membres de l'Amicale et les membres du Conseil Municipal.



Arbre remarquable du Pont de la Racine :

Un hêtre de 34 m de haut et de 6,80 m de circonférence est bien un arbre remarquable ! Et Pierre Van Hout veut le faire savoir.

A son initiative une rencontre avait été organisée au Pont de la Racine. Malheureusement la pluie en a décidé autrement.

Mais ce n'est que partie remise. Pierre avec ses amis musiciens et chanteurs nous ont promis de revenir pour animer une soirée de « chansons françaises » avec les habitants du village et nous pourrons chanter tous en chœur « auprès de mon arbre.... »

GOULOUX ■ Pierre Van Hout a voulu honorer un arbre remarquable

300 ans d'histoire dans sa sève

Un villageois qui a découvert par hasard un arbre de près de 34 m de hauteur et 6,80 m de circonférence a décidé de lui rendre hommage à sa façon.

C'est en compagnie du maire du village et d'habitants, voisins et amis que Pierre Van Hout a voulu honorer un arbre remarquable. Jeudi dernier, en raison du temps, tous se sont retrouvés dans son chalet en bois.

Pierre explique comment il l'a découvert de manière poétique : « C'est au bout d'un petit chemin de terre, le long duquel serpente une rivière, juste après un joli pont qui arque son dos de pierre et ouvre une porte sur la forêt. Et là, ô surprise, un hêtre remarquable dresse son torse noueux ».

Un géant qui a connu la Révolution française

6,80 mètres de circonférence, près de 34 mètres de hauteur et certainement plus de 300 ans. Ce géant débonnaire a connu la Révolution française, le XIX^e siècle et les deux Guerres mondiales. Il veille sur les hommes et les femmes de cette campagne. Ce « Fagus sylvatica », plus couramment appelé hêtre ou fayard dans nos campagnes, est « l'un des arbres emblématiques de nos forêts françaises et les Celtes le vénéraient », rappelle son protecteur. « Son bois est d'une qualité incroyable, on en faisait des bureaux d'écoliers, des pinces à linges et des sabots ».

Pierre a conclu cette soirée en rappelant qu'honorer ce hêtre magnifique est une affirmation de notre désir de protéger notre patrimoine naturel. ■



AU PIED DU HÊTRE. Pierre Van Hout aime s'y reposer lors de ses balades bucoliques dans la campagne du Morvan.

“ Et là, ô surprise, un hêtre remarquable dresse son torse noueux ”

Installation de l'entreprise ARTLIGNUM FINITION à Gouloux

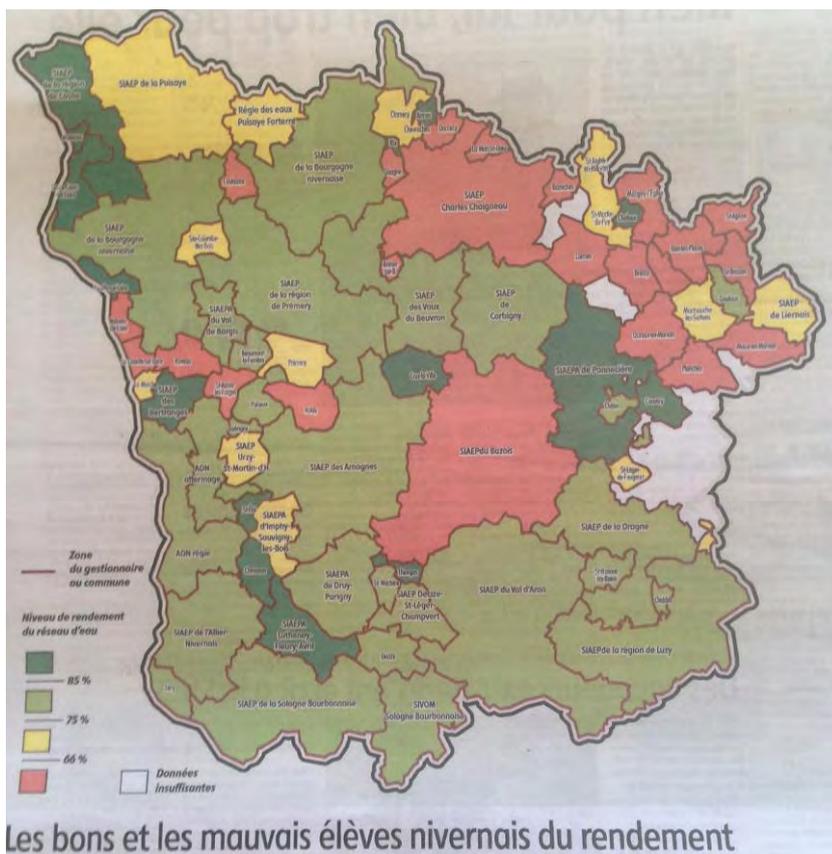
Mr Borlotti et sa femme connaissent la région depuis une trentaine d'années. Amoureux du Morvan et ne pouvant plus supporter la vie à Paris ils ont décidé de s'installer dans notre village. Tout d'abord, ils ont acquis une maison au lieu-dit « les Brouillots » à Gouloux, puis Mr Borlotti, ancien élève de l'école Boule, expert en restauration de meubles et pianos, spécialiste des laques et vernis a transféré son entreprise parisienne à Gouloux.

Sans trop d'obstacle dans cette installation sauf pour le local où la construction d'un bâtiment dans la Commune ne permettait pas de poursuivre l'activité de l'entreprise dans des temps très courts. **ARTLIGNUM FINITION** qui a son siège social à Gouloux a installé son atelier dans la zone de Nataloup à Montsauche.

Nous souhaitons une très bonne réussite à ces courageux entrepreneurs.

Eau : rendement

Grâce aux travaux et aménagements effectués, nous sommes des « bons élèves » au niveau rendement. Mais ça ne suffit pas car les arrivées d'eau des captages risquent d'être encore trop faibles pour cet été, les niveaux des sources n'ayant pas augmenté cet hiver.



Il est donc recommandé d'ores et déjà de limiter les consommations d'eau. Des restrictions sont mises en place. Utiliser les machines à laver et lave-vaisselle le soir et se conformer à l'arrêté ci-dessous.

Le MAIRE de la COMMUNE de GOULOUX

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Code l'Environnement
Vu le code de santé publique
Vu les articles R610-5 et 131-13 du Code Pénal

Considérant les conditions exceptionnelles de sécheresse
Considérant la persistance du déficit pluvieux
Considérant le risque de pénurie d'eau
Considérant la nécessité impérieuse de préserver la distribution d'eau potable aux habitants et de garantir une réserve incendie,

ARRETE

Article 1^{er}
Sont interdits sur le territoire de la Commune de GOULOUX

- Le remplissage des piscines privées
- Le lavage des véhicules en dehors d'une station de lavage
- L'arrosage des pelouses
- Le nettoyage des terrasses et des façades ne faisant pas l'objet de travaux

Est interdit sur le territoire communal de 9 heures à 19 heures

- L'arrosage des jardins potagers et jardinières

Ces interdictions s'appliquent sur l'eau provenant du réseau d'alimentation public.

Article 2
Ces mesures entrent en vigueur à compter du 24 juin 2019 et au plus tard jusqu'au 30 Septembre 2019. Elles seront levées ou actualisées en cas de besoin, par arrêté complémentaire, en fonction des débits constatés et des évolutions pluviométriques.

Article 3
Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté s'expose à une peine d'amende prévue pour les contraventions de 1^{er} classe.

Article 4
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à GOULOUX, le 24 juin 2019

Le Maire,
Christiane GADREY

Ça coule de source

Bains, piscines privées, carrosseries douchées, intarissables robinets... L'eau nous file entre les doigts. La France, ce n'est pas l'Afrique, certes, mais les scénarios de pénurie en eau potable s'écrivent de plus en plus nettement à la faveur du réchauffement climatique. Nous mesurons assez peu finalement notre chance d'accéder encore facilement à ce bien commun, l'eau, indispensable à la vie. Tant qu'en la préservant, nous nous préservons nous-mêmes. Tout juste les restrictions préfectorales viennent-elles nous rappeler, de temps à autre, que les nappes phréatiques, déficitaires, ont soif, que l'eau se raréfie, et que ce qui est ne sera sans doute pas toujours. Surtout si on continue à ce train d'enfer de gaspiller, de mettre à mal la capacité d'infiltration des sols, de polluer et de laisser fuiter de précieuses molécules sur les 850.000 kilomètres de canalisations d'eau potable, pour partie vétustes, qui irriguent l'Hexagone. Il n'y a qu'à contempler, en balade, le débit amorphe de certains cours d'eau pour se faire quelques frayeurs. L'eau n'est pas un bien inépuisable, qu'on se le dise.

Service de collecte des déchets :

Les sacs de collecte et le calendrier des jours de collecte sont donnés gratuitement en Mairie.

–Les sacs roses : pour les déchets non recyclables ; ce sac est incinéré.

–Les sacs jaunes : pour les emballages en métal, briques alimentaires, cartonnettes et bouteilles plastiques. Les cartons sont interdits et doivent être déposés à la déchetterie. Le contenu de ces sacs est envoyé dans un centre de tri puis dans une usine de recyclage.

–Les sacs verts : biodégradables, pour les déchets alimentaires, épluchures, papiers souillés (filtres à café, sachets thé...). Leur contenu est transformé en compost pour le jardin. Sont interdits : tontes et branchages qui doivent être déposés à la déchetterie.

–Le verre et le papier (journaux, magazines) sont à déposer au point de tri dans les conteneurs réservés à cet effet.

Les dépôts sauvages de déchets au pied des conteneurs de tri, dans les poubelles du cimetière, dans un endroit non prévu ou dans la nature sont strictement interdits sous peine d'amende.(500€)

La collecte des encombrants se fait à la demande. Il suffit de s'inscrire à la Communauté de Communes, en téléphonant au 03 86 79 43 99. Un rendez-vous vous sera fixé pour venir retirer vos encombrants. La collecte est gratuite une fois par an, puis facturée 20 € par passage.



EMBALLAGES A RECYCLER

DÉPOSEZ



NE DÉPOSEZ PAS



Bouteilles plastiques et flacons
gel douche, ketchup, mini yop, bouteilles de lait, eau...

Cartonnettes
Boîtes à chaussures, Boîte de gâteaux

Emballages métalliques
Boîte de conserve, canettes, barquette aluminium, sirop, aérosols (chantilly, déodorant)

Briques alimentaires
Lait, soupe, jus d'orange, mini sauce tomate...

Le sac jaune part au Centre de Tri. Son contenu sera trié puis recyclé

MORVAN
sommet 5 grands lacs
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Dans le sac rose

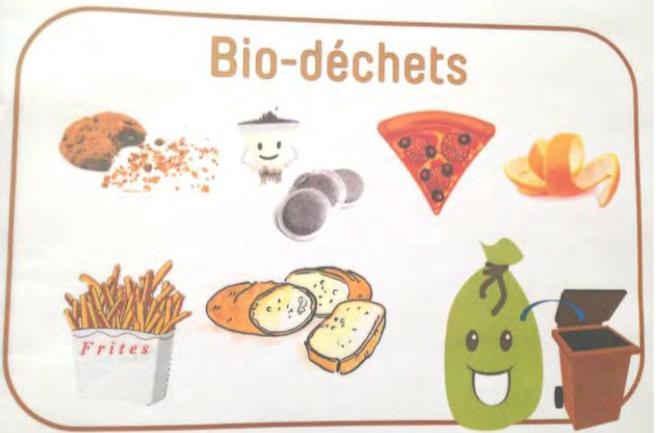


Barquettes
Pots de yaourt
Pot de crème fraîche
Films plastiques
Gobelets plastiques

Hygiène des personnes et des animaux

Le sac rose sera incinéré

MORVAN
sommet 5 grands lacs
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Bio-déchets



Frites



VIDEO SURVEILLANCE

LE DEPOT SAUVAGE DES SACS D'ORDURES MENAGERES (JAUNE ROSE VERT ET NOIR) ET DE DETRITUS EST INTERDIT SOUS PEINE D'AMENDE DE 500€

COMPTE ADMINISTRATIFS 2018

EAU :

Fonctionnement : Dépenses 40 273 euros - Recettes 43 513 euros - Excédent 3 240 euros

Investissements : Dépenses 51 100 euros - recettes 48 570 euros - Déficit 2 530 euros

Bénéfice global : 710 euros

COMMUNE :

Fonctionnement : dépenses 131 576 euros – recettes 297 669 euros – excédent 166 093 euros

Investissements : dépenses 196 103 euros - recettes 237 069 euros – bénéfice 40 966 euros

Bénéfice global : 20 7059 euros

BUDGETS PRIMITIFS 2019

EAU :

Fonctionnement : dépenses 76 446 euros - recettes 76 446 euros

Investissements : dépenses 63 540 euros - recettes 63 540 euros

COMMUNE :

Fonctionnement : dépenses 335 445 euros –recettes 335 445 euros

Investissements : dépenses 179 404 euros – recettes 179 404 euros.

Les budgets étant équilibrés, Madame le Maire propose une reconduction des taxes directes communales aux taux 2018, **sans augmentation.**

Ils sont donc fixés ainsi : taxe habitation : 8,77 % - Taxe foncière bâti : 2,95 % -

Taxe foncière non bâti : 19,43 % - CFE : 11,89 %

Travaux prévus en 2019 :

Eau :

- Remplacement compteur arrivée château d'eau
- Recherche des captages
- Assainissement de la salle des fêtes

Voirie :

- Réfection route du Matrat du haut - Route de Ichards
- Finalisation chemin accès aux maisons, Metz Roblin- Montbé- Place du cimetière- tour de l'église- Rue du grand champ.
- Continuité route forestière du Bois de Serre

Divers travaux de maçonnerie :

- Réparation mur école, cimetière, église
- Réparation lavoir du pré coulou

Travaux de peinture :

- Ecole- salle des fêtes-menuiseries extérieures

Mise aux normes électricité école.

Eglise :

- Réfection toiture clocher
- Modernisation chauffage

Pose de panneaux d'affichage

Achat isoaloirs pour la mairie et écran projecteur pour la salle des fêtes

Les travaux ont commencé :

Route du Matrat



Route Forestière



Reprise des anciennes concessions dans le cimetière :

Le 30 août 2016, un procès-verbal de constatation d'abandon de concessions dans le cimetière communal a été dressé, listant 20 concessions.

Le 30 août 2019, la liste des concessions à reprendre sera établie, en retirant les concessions dont les propriétaires se sont fait connaître.

Toute personne intéressée pour acquérir un terrain concessionnaire doit contacter la mairie. Suivant les travaux de sépulture envisagés par les acquéreurs, il faudra déterminer avec la commune, avant toute acquisition, si le terrain sollicité sera approprié, car certaines concessions ne peuvent convenir pour un caveau par manque de place ou accès difficile.

Secours populaire Montsauche :

Les bénévoles du secours populaire français vous accueillent à l'espace solidarité de Montsauche

Tous les jeudis de 10h à 17h

Le 1^{er} samedi de chaque mois de 10h à 16h30

4 place M.Mariller 58230 MON TSAUCHE LES SETTONS

Etat civil :

Décès :

24/12/2018 : LOREAL née DEVAUX Régine-85 ans. Les Forges

25/12/2018 : MANGEMATIN née MARCHAND Monique-81 ans. Le Metz Garnier

10/01/2019 : MARCHAND née BOUCHER Solange-87 ans. Le Gros Louis

24/04/2019 : LEMONNIER née DAGUINOT Geneviève-90 ans. Le bourg (Inhumée à Massy 91)

27/04/2019 : HOUDOT née CHOPARD Renée Marie-96 ans. Le Metz Garnier

16/05/2019 : JULIEN née BONAMY Germaine-96 ans. Le Chêne Rocroy

20/05/2019 : AILLOT Albert 100 ans. Les Comtes

Manifestations à venir :

- **Concert à l'église Famille Déhan : date à définir en juillet**
 - **Méchoui : 21 Juillet**
 - **Portes ouvertes saboterie : 8 Août**
 - **Vide Grenier : 18 Août**
 - **Fête de la septembre : 8 septembre**

**Un petit rafraîchissement !!!
Février 2019**

